

FRIBOURG – JEUDI 12 MAI – JOURNÉE DES SOINS MOBILISATION POUR REVALORISER LES FONCTIONS DE LA SANTÉ !

Le 28 novembre 2021, l'initiative dite « sur les soins infirmiers » a été largement plébiscitée : 61% des votant-e-s (et l'ensemble des cantons, sauf Appenzell Rodes-Intérieures) ont accepté ce texte, qui demande d'améliorer la formation des infirmiers/-ières et leurs conditions de travail, en particulier la « rémunération ». Il faut dire qu'en Suisse, les salaires du personnel de santé sont souvent sous-évalués, notamment parce que ces fonctions ont longtemps été considérées comme typiquement « féminines » (selon l'Office fédéral de la statistique, au 31 décembre 2018, plus de 80% du personnel soignant des hôpitaux est féminin).

Rémunération : le Conseil d'Etat est l'autorité de décision

En janvier 2022, le Conseil fédéral a indiqué que des propositions pour favoriser la formation des infirmiers/-ières seraient rapidement soumises au parlement.

Par contre, concernant les conditions de travail et de salaires, le gouvernement estime que « cet aspect relève principalement de la compétence des cantons, des entreprises et des partenaires sociaux, ainsi que des fournisseurs de prestations et des financeurs du système de santé » (ATS, 12 janvier 2022). Cela signifie donc que la rémunération des professions de la santé à Fribourg devra être négociée avec le Conseil d'Etat.

Fribourg : une inégalité salariale qui ne se justifie guère

A Fribourg, le personnel de santé est victime d'une inégalité salariale injustifiable : alors que la quasi-totalité des fonctions de niveau HES (bachelor) sont colloquées en classe de salaire 18 au moins (enseignant-e-s primaires, éducateurs/-trices, as-

sistant-e-s sociaux/-iales, etc.), toutes les professions de santé avec ce niveau de formation sont en classe de salaire 17. Cela a un effet ricochet sur l'ensemble des professions de santé, notamment les infirmiers/-ières expert-e-s.

Selon l'ancien Chef du Service du personnel et d'organisation (SPO), cette décision a été prise parce que, lors de la dernière évaluation de ces fonctions (2008), le gouvernement estimait qu'un nombre insuffisant de salarié-e-s concerné-e-s disposaient d'un diplôme HES. Mais il était prévu, lorsque le ratio de diplômé-e-s HES (bachelor) dépasserait 50% du personnel, d'octroyer la classe de salaire 18 aux fonctions de la santé de ce niveau de formation. Aujourd'hui, ce ratio de 50% est largement atteint... mais rien n'a été fait pour réévaluer ces fonctions !

Un nombre de points qui justifierait des classes de salaires plus élevées

Cette réalité est d'autant plus incompréhensible que les points attribués aux fonctions de la santé de niveau HES (bachelor) lors de la dernière évaluation (2008), par la méthode d'évaluation EVALFRI (la méthode d'évaluation et de classification des fonctions en vigueur à Fribourg), correspondent à des classes salariales supérieures à celles qui ont été octroyées par le Conseil d'Etat. Le nombre de points attribués aux infirmiers/-ières expert-e-s, par exemple, correspond à la classe de salaire 20 (alors qu'ils/elles sont rémunéré-e-s en classe 19), et ceux attribués aux infirmiers/-ières, aux sages-femmes ou aux TRM à la classe de salaire 18 (alors qu'ils/elles sont rémunéré-e-s en classe 17). **Voir tableau en page 2 →**

Le 12 mai, portez toutes et tous l'autocollant !

On perçoit enfin quelques frémissements pour une revalorisation des professions de santé : le personnel de santé travaillant avec des horaires continus de l'Hôpital de Wetzikon va recevoir le même salaire pour un taux d'activité diminué de 10% (soit, à 100%, 37,8 heures hebdomadaires) ; plusieurs autres hôpitaux ont décidé des augmentations de salaires (Inselspital, hôpital de Bienne) ; le groupe médical privé Siloah a diminué le temps de travail hebdomadaire de 42 heures à 40 heures.

A Fribourg, le Conseil d'Etat devrait statuer ces prochaines semaines – ou mois – sur plusieurs demandes de réévaluation salariale : infirmiers/-ières expert-e-s, technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM), infirmiers/-ières, sages-femmes, ASSC.



Jeudi 12 mai - journée des soins - mettons la question de la revalorisation salariale des professions de la santé au coeur du débat! Commandez l'autocollant au SSP (ssp-cft@bluewin.ch) et portez-le toute la journée !

La réalité des chiffres

Nombre de points attribués lors de la dernière évaluation EVALFRI et « conversion en classe »

Infirmiers/-ières expert-e-s en anesthésie

530 points, correspondant à la classe 20.

Conversion en classe* : 19,66.

Infirmiers/-ières expert-e-s en urgences

528 points correspondant à la classe 20.

Conversion en classe : 19,60.

Infirmiers/-ières en soins intensifs

525 points correspondant à la classe 20.

Conversion en classe : 19,49.

Technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM)

476 points correspondant à la classe 18.

Conversion en classe : 17,74.

Infirmiers/-ières

493 points, correspondant à la classe 18.

Conversion en classe : 18,37.

Sages-femmes

492 points, correspondant à la classe 18.

Conversion en classe : 18,31.

*Selon la méthode EVALFRI, le nombre de points totaux issus des différents critères sont additionnés, pondérés selon le poids des différents critères, puis convertis en classe de salaire (= « conversion en classe »). La décision définitive sur la classe salariale est prise par le Conseil d'Etat, qui peut diverger de la proposition de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF). Il s'agit donc, en dernière analyse, d'une décision politique !

Des salaires trop élevés en comparaison intercantonale ?

Pour justifier son refus de réévaluer les fonctions soignantes à Fribourg, le Conseil d'Etat affirme que leurs salaires sont « tout à fait concurrentiels », voire parmi les plus élevés de Suisse. Cette affirmation est erronée :

- Les fonctions à l'Etat de Fribourg sont évaluées, puis classées, selon la méthode EVALFRI : la comparaison avec les salaires d'autres cantons n'est pas un critère d'évaluation. Ainsi, les salaires des enseignant-e-s, des policiers/-ières, ou encore des secrétaires fribourgeois-e-s ne sont pas déterminés par une comparaison avec ceux de leurs homologues d'autres cantons, mais bien à partir du résultat de l'application stricte des critères EVALFRI.
- Les chiffres utilisés par le Conseil d'Etat sont souvent biaisés, partiels, voire même erronés. Ce dernier estime, par exemple, dans sa réponse au député Morel (décembre 2021), que le salaire de départ des infirmiers/-ières expert-e-s serait uniquement dépassé par Vaud et Genève, et que leur rémunération en fin de carrière serait la plus élevée du panel envisagé (cantons romands et Berne). C'est faux :
 - Le salaire de départ au CHUV d'un-e infirmier/-ière expert-e est plus élevé qu'à Fribourg.
 - Pour ce qui concerne le salaire maximal, le Conseil d'Etat oublie de mentionner que, dans le canton de Berne, le salaire maximal est plus élevé qu'à Fribourg (9'297 francs, contre 9'271 francs à Fribourg). En Ville de Zurich, la rémunération de fin de carrière est encore plus élevée : 11'239 francs.
 - Le Conseil d'Etat ne tient compte que du salaire, alors que d'autres paramètres doivent être pris en compte : nombre d'heures hebdomadaires, rémunération du travail de nuit, caisse de prévoyance etc. En prenant en compte ces variables, et toujours selon le panel pris par le Conseil d'Etat (cantons romands + Berne), Fribourg se situe en **5ème position** pour ce qui est du salaire de départ (derrière Genève, Vaud/HRC, CHUV et Vaud/CCT), et pas en 3ème position, et en **4ème position** pour ce qui est du salaire de fin de carrière (derrière Genève, Berne et CHUV), et pas en première position. On est donc loin d'une situation où la rémunération, à Fribourg, serait « la plus élevée » de Suisse !



FREIBURG – DONNERSTAG, 12. MAI, TAG DER PFLEGE DIE ZEIT FÜR EINE AUFWERTUNG DER FUNKTIONEN IM GESUNDHEITSWESEN IST GEKOMMEN!

Am 28. November 2021 wurde die Pflegeinitiative plebiszitär: 61% der Wähler-innen (und alle Kantone, mit Ausnahme von Appenzell Innerrhoden) nahmen den Text an. Die Initiative forderte eine Verbesserung der Ausbildung von Pflegefachfrauen/-männer und der Arbeitsbedingungen, insbesondere der "Entlohnung". In der Schweiz werden die Löhne des Gesundheitspersonals häufig unterbewertet, unter anderem weil diese Funktionen lange Zeit als typisch "weiblich" galten (laut dem Bundesamt für Statistik waren am 31. Dezember 2018 mehr als 80 % des Pflegepersonals in den Spitälern weiblich).

Besoldung: Staatsrat ist die Entscheidungsinstanz

Im Januar 2022 informierte der Bundesrat, dass dem Parlament rasch Vorschläge zur Förderung der Ausbildung von Pflegefachfrauen/-männer unterbreitet werden sollen. Was hingegen die Arbeits- und Lohnbedingungen betrifft, ist der Bundesrat der Ansicht, "dass dieser Aspekt hauptsächlich in die Zuständigkeit der Kantone, der Unternehmen und der Sozialpartner sowie der Leistungserbringer und der Finanzierer des Gesundheitssystems fällt" (SDA, 12. Januar 2022).

Freiburg: Lohnungleichheit, die kaum zu rechtfertigen ist

In Freiburg ist das Gesundheitspersonal Opfer einer schockierenden Lohnungleichheit: Während fast alle Funktionen auf FH-Bachelor-Niveau beim Staat Freiburg mindestens in der Lohnklasse 18 kolloziert sind (Primarlehrer/-innen, Erzieher/-innen, Sozialarbeiter/-innen usw.), sind alle Gesundheitsberufe mit diesem Ausbildungsniveau in der Lohnklasse 17 angesiedelt. Laut dem ehemaligen Dienstchef des Amtes für Personal und Organisation (POA), beschloss der Staatsrat 2008, die

Gesundheitsberufe in Lohnklasse 17 einzustufen, weil er der Ansicht war, dass zu diesem Zeitpunkt nicht genügend Arbeitnehmer-inne-n mit einem FH-Abschluss beschäftigt waren. Es war vorgesehen, dass, wenn das Verhältnis von FH-Bachelorabsolventen 50 % des gesamten Personals übersteigen würde, Gesundheitsfunktionen auf diesem Ausbildungsniveau in Lohnklasse 18 eingestuft werden sollten. Heute ist diese Quote von 50% weitgehend erreicht, und es wurde nichts in dieser Richtung unternommen.

Eine Punktzahl, die höhere Lohnklassen rechtfertigen würde

Diese Tatsache ist umso unverständlicher, als die Punkte, die den Gesundheitsfunktionen auf Fachhochschulniveau (Bachelor) bei der letzten Bewertung (2008), durch die Bewertungsmethode EVALFRI (die in Freiburg geltende Methode zur Bewertung und Einstufung der Funktionen). zugewiesen wurden, Lohnklassen entsprechen, die höher sind als die vom Staatsrat gewährten. Die Punktzahl für Pflegeexpert-inn-en entspricht beispielsweise der Lohnklasse 20 (während sie in Lohnklasse 19 entlohnt werden), und die Punktzahl für Pflegefachfrauen/-männer, Hebammen oder Röntgentechniker-innen entspricht der Lohnklasse 18 (während sie in Lohnklasse 17 entlohnt werden).

Tragen Sie am Donnerstag, 12. Mai, alle den Aufkleber!

Endlich sind einige Anzeichen für eine Aufwertung der Gesundheitsberufe erkennbar: Das Gesundheitspersonal mit durchgehenden Arbeitszeiten im Spital Wetzikon wird wieder den gleichen Lohn erhalten, aber für zehn Prozent weniger Arbeit (d. h. bei 100 % 37,8 Wochenstunden); mehrere andere Spitäler haben Lohnerhöhungen beschlossen (Inselspital, Spital Biel); die private medizinische Gruppe Siloah hat die Wochenarbeitszeit von 42 Stunden auf 40 Stunden gesenkt.

In Freiburg wird der Staatsrat in den nächsten Wochen - oder Monaten - voraussichtlich über mehrere Anträge auf Lohnaufwertung entscheiden: Pflegeexperten/-innen, Röntgentechniker-innen, Pflegefachfrauen/-männer, Hebammen, FAGE.

Am Donnerstag, 12. Mai - Tag der Pflege - stellen wir die Frage der Lohnerhöhung für die Gesundheitsberufe ins Zentrum der Debatte. Bestellen Sie den Aufkleber beim VPOD (ssp-cft@bluewin.ch) und tragen Sie ihn den ganzen Tag!

Die Realität der Ziffern

Anzahl der Punkte, die bei der letzten EVALFRI-Bewertung vergeben wurden und "Klassenumsetzung "

Pflegeexpert-inn-en in Anästhesie

530 Punkte, entspricht der Lohnklasse 20.
Klassenumwandlung*: 19,66.

Pflegeexpert-inn-en für Notfall

528 Punkte, entsprechend der Lohnklasse 20.
Klassenumwandlung: 19,60.

Pflegeexpert-inn-en für Intensivpflege

525 Punkte entsprechend der Lohnklasse 20.
Klassenumwandlung: 19,49.

Pflegefachfrauen/-männer

493 Punkte, entsprechend der Lohnklasse 18.
Klassenumwandlung: 18,37.

Hebammen

492 Punkte, entsprechend der Lohnklasse 18.

Klassenumwandlung: 18,31.

Röntgentechniker-innen
476 Punkte, entsprechend der Lohnklasse 18.

Klassenumwandlung: 17,74.

*Nach der EVALFRI-Methode werden die Gesamtpunktzahlen aus den einzelnen Kriterien addiert, nach dem Gewicht der einzelnen Kriterien gewichtet und dann in eine Lohnklasse umgerechnet (= "Klassenumwandlung"). Die endgültige Entscheidung über die Lohnklasse trifft der Staatsrat, der vom Vorschlag der Kommission für die Bewertung und die Einreihung der Funktionen (KBF) abweichen kann. Letztlich handelt es sich also um eine politische Entscheidung.

Temps d'habillage dans les EMS – Pétition

La rémunération du temps passé à mettre et enlever ses habits de travail est une obligation légale. Suite aux interventions du SSP, les établissements médicaux – sociaux (EMS) fribourgeois sont en train de mettre en place un tel dispositif de rémunération. Les EMS fixent majoritairement la rémunération du temps d'habillage de deux manières :

- Par la diminution des temps de soins, modifiant les horaires mais pas la charge de travail, impactant ainsi le temps de passation entre les équipes et, au final, les prestations.
- Par la diminution des pauses restantes, péjorant les conditions de travail.

1. Le EMS doivent appliquer la solution négociée par le SSP à l'HFR qui prévoit d'ajouter la durée du temps d'habillage au temps de travail ordinaire. Cette solution permet récupérer le temps d'habillage sous la forme de jours de congés supplémentaires.

2. La mise en œuvre du temps d'habillage ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail et de soins. Il ne doit pas être pris sur les temps de pause, ou en réduction des temps de soins.

3. Dans les EMS, le temps d'habillage doit représenter au minimum **7 minutes** par jour pour les horaires continus, et **14 minutes** pour les horaires coupés.

4. Le crédit du temps d'habillage doit se faire avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

5. Le personnel doit être consulté et informé. Une consultation est obligatoire en cas de modification du temps de travail.

Le personnel des EMS appelle les Directions des EMS à unifier la pratique de la rémunération du temps d'habillage, selon le modèle de crédit appliqué à l'HFR. Délai pour le renvoi des signatures au 20 mai 2022. Les noms des pétitionnaires ne seront pas divulgués.

Umkleidezeit in den Pflegeheimen – Petition

1. Die Pflegeheime müssen die vom VPOD am HFR ausgehandelte Lösung anwenden, bei der die Dauer der Umkleidezeit den Arbeitszeiten gutgeschrieben wird. Diese Lösung ermöglicht es, die Umkleidezeit in Form von zusätzlichen Urlaubstagen wieder gut zu machen.

2. Die Umsetzung der Umkleidezeit darf nicht auf Kosten der Arbeits- und Pflegebedingungen gehen. Sie darf nicht auf die Pausenzeiten angerechnet werden oder die Pflegezeit verkürzen.

3. In Pflegeheimen muss die Zeit für

die Umkleidezeit mindestens **7 Minuten** pro Tag bei durchgehenden Arbeitszeiten, und **14 Minuten** bei unterbrochenen Arbeitszeiten betragen.

4. Die Gutschrift der Umkleidezeit muss rückwirkend zum 1. Januar 2022 erfolgen.

5. Das Personal muss angehört und informiert werden. Eine Konsultation ist obligatorisch, wenn die Organisation der Arbeitszeit geändert werden.

Das Personal der Pflegeheime ruft alle Direktionen der Pflegeheime auf, die Praxis der Vergütung der Umkleide-

zeit gemäss dem am HFR angewandten Kreditmodell zu vereinheitlichen. Unterzeichnungsfrist bis zum 20. Mai 2022. Die Namen der Petentinnen und Petenten werden nicht bekannt gegeben.

Signez la pétition/ Unterzeichnen Sie die Petition :



Ville de Fribourg – Etat de Fribourg

Face à la forte inflation, une indexation des salaires nécessaire

L'inflation – l'augmentation des prix à la consommation – s'envole. En 2021, l'indice des prix à la consommation a augmenté de +1,5% : aucun employeur public n'a pourtant adapté les salaires à la hausse. L'inflation, qui s'était accélérée avec la fin de la pandémie, a pris l'ascenseur en début d'année, puis suite à la guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine, fin février.

Depuis le 1er janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a encore crû de +1,3%. Depuis le 1er janvier 2021, l'inflation totale se monte à +3% ! A l'Etat de Fribourg, la diminution du pouvoir d'achat est encore accentuée par une augmentation forte – pour les salarié-e-s de 45 ans et plus – des cotisations à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF).

Dans de nombreuses collectivités publiques, l'adaptation des salaires a été presque nulle au cours des 10 dernières années. A la Ville de Fribourg, les salaires n'ont plus été indexés depuis le 1er janvier 2012.

Le SSP va donc s'engager, en 2022, pour une adaptation des salaires permettant de compenser, au moins entièrement, l'augmentation des prix à la consommation. A la Ville de Fribourg, le personnel a décidé de lancer une pétition, qui demande une réévaluation salariale de +2%. A l'Etat de Fribourg, et dans les autres communes, le SSP interpellera les autorités dans ce sens. A relever que le SSP a demandé au Conseil d'Etat de revoir à la hausse l'indemnité kilométrique versée aux salarié-e-s dans l'obligation d'utiliser un véhicule privé dans leur activité professionnelle.

ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES SPÉCIALES AU CO

UN GRAND PAS VERS UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La DFAC (Direction de la formation et des affaires culturelles, nouvelle appellation de l'ancienne DICS) a modifié récemment une directive qui permettra aux enseignant-e-s de disciplines spéciales (éducation physique et sportive, activités créatrices, arts visuels, économie familiale...) d'être rémunéré-e-s comme leurs collègues des disciplines générales (mathématiques, français, géographie, etc.).

En août 2022, les enseignant-e-s de disciplines spéciales, titulaires d'un diplôme à plusieurs disciplines (DAES I ou diplôme pluridisciplinaire équivalent), se verront en effet octroyer la classe de salaire 22 et ce, indépendamment de la discipline enseignée et du taux d'activité consacré à chaque discipline.

Fin d'une injustice...

D'après une directive datant de 2005, les enseignant-e-s de disciplines spéciales au Cycle d'orientation (CO) étaient classé-e-s différemment selon le nombre d'unités enseignées dans leur discipline spéciale, par rapport à leur discipline générale: les personnes enseignant majoritairement une discipline spéciale (plus de 50%), se retrouvaient avec un salaire inférieur d'une classe (classe salariale 21), par rapport aux personnes enseignant majoritairement une discipline générale qui, elles, étaient en classe de salaire 22.

Cette directive de 2005 impliquait donc une différence de traitement, qui allait à l'encontre de la classification déterminée par EVALFRI, à savoir la classe 22 pour les enseignant-e-s des disciplines spéciales au CO.

... fruit de plusieurs années de démarches

Le SSP-Enseignement et l'AFEPS (Association fribourgeoise d'éducation physique et de sport scolaire) saluent cette décision, qui correspond à une revendication datant de plusieurs années déjà. Cela fait en effet depuis août 2019 que des démarches ont été entreprises conjointement par le SSP-Enseignement et l'AFEPS pour mettre fin à cette injustice salariale.

Prochaine étape: la pénalité liée aux unités d'enseignement

Cette victoire sur la rémunération n'est que la première étape vers une complète égalité de traitement entre enseignant-e-s. Il s'agira prochainement, dans le cadre de la révision du Règlement sur le personnel enseignant (RPEns), de revendiquer la fin d'une autre pénalité qui concerne les enseignant-e-s de disciplines spéciales au CO et au secondaire supérieur: la différence du nombre d'unités d'enseignement.

Les enseignant-e-s de disciplines spéciales doivent en effet enseigner deux unités de plus que leurs collègues des disciplines générales. Une telle différence ne se justifie plus au regard de l'évolution de l'enseignement de ces disciplines.

Le SSP-Enseignement appelle donc l'ensemble des enseignant-e-s des disciplines spéciales à se regrouper et à rejoindre notre syndicat afin de lutter collectivement pour une égalité du nombre d'unités d'enseignement.

Le numérique à l'école : esquisser un véritable projet pédagogique

Conférence avec Lionel Alvarez,
Professeur à la HEP de Fribourg

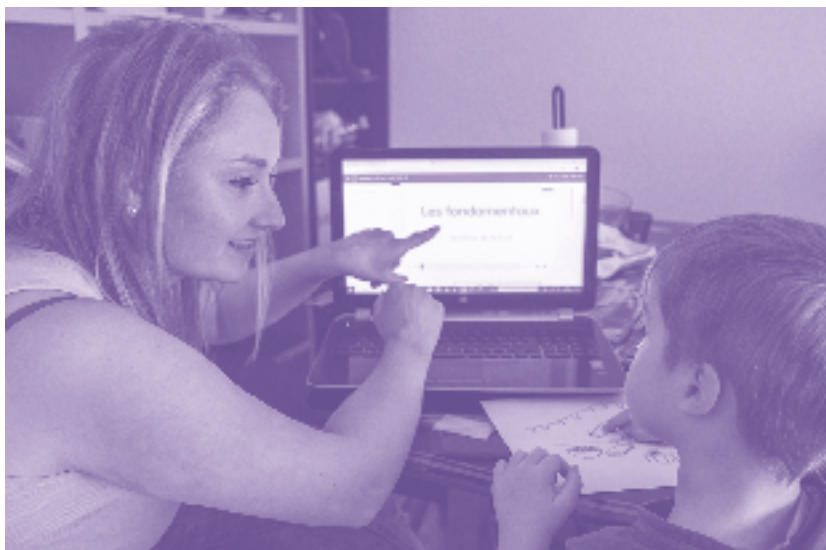
Lundi 16 mai, 18h00

Lieu à déterminer (infos sur www.ssp-fribourg.ch)

Le numérique dans l'éducation concerne bien plus que des questions d'ordre strictement matérielles. S'il semble impensable de s'opposer à "l'éducation au numérique", car il est essentiel de donner aux futur-e-s citoyen-ne-s les outils pour vivre dans une société qui se numérise toujours plus, quelques arguments légitimes permettent d'envisager "l'éducation par le numérique" avec quelques réserves.

Alors que l'école s'engage en direction de la numérisation, il s'agit de trier le grain de l'ivraie et de dessiner un véritable projet pédagogique, cohérent et fédérateur. Cette conférence sera l'occasion d'initier les réflexions sur les grands chantiers qui attendent les enseignant-e-s, les autorités scolaires, et les autres partenaires de ces transformations numériques de l'école.

Il sera également question d'aborder la stratégie d'éducation numérique pour l'école obligatoire, actuellement en consultation. Le SSP-Enseignement vous invite donc cordialement à participer à cette conférence importante.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PRÉVUES CE PRINTEMPS

ASSC

Assemblée générale ordinaire

Mardi 17 mai 2022, 19h00

Au restaurant de la Couronne, Rue du Pont-Muré 10, 1700 Fribourg

Dès 20h00, discussion :

« **ASSC, sous-valorisées et trop peu rémunérées : pourquoi et comment s'organiser ?** »

avec Geneviève de Rham, militante syndicale. Après l'assemblée, un apéro sera servi.

Crèches

Assemblée

Mardi 31 mai, 19h00

Café-Restaurant de l'Escale à Givisiez (rte de Belfaux 3)

- **Prise en compte des personnes en formation dans les quotas du personnel** : démarches effectuées et suite.
- **Convention collective de travail (CCT)** : où en sommes-nous ? Quelle suite ?

Enseignement

Assemblée générale

Jeudi 2 juin, à 18 heures

Bâtiment provisoire du Collège Ste-Croix, Auditoire 2 – Route des cliniques 15 à Fribourg

- **Numérique** : échange sur la question du BYOD au secondaire supérieur ainsi que sur la stratégie d'éducation numérique pour l'école obligatoire
- **Mesures d'aide – Climat – Effectifs par classe**

Agents de la Force publique

Assemblée générale ordinaire

Jeudi 2 juin, à 19h00

Café du Lavapesson, Fribourg

Un souper sera offert à l'issue de l'Assemblée.

Hôpitaux publics et leçons du Covid-19

Faut-il fermer les structures hospitalières de proximité ?

Jeudi 12 mai, à 20h00

Université Miséricorde (Av. de l'Europe 20), Auditorium 3115

Franco Cavalli, oncologue, ancien Conseiller national PS

Organisation : Comité citoyen HFR, SSP, Jeunes POP, association des étudiant-e-s en sciences sociales Fribourg.

Plus d'infos : www.initiative-h24.ch